Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1921

Artikel: Hausse du franc : agir ou attendre
Autor: Erard, Lucien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025791

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'accusés et d'accusateurs, d'étrangers et de xénophobes, de gens du nord et de migrants du sud.

La chasse [7] aux travailleurs frontaliers fomentée au Tessin par le parti de Bignasca a créé des tensions avec la Ligue du Nord. Des tensions exacerbées par la récente décision du gouvernement tessinois de bloquer [8] la moitié de la rétrocession des impôts des frontaliers dus aux communes de résidence de ces derniers. Une décision qui reprend une promesse électorale de la *Lega*. L'autre moitié a été déposée sur un compte, dans l'attente de l'acceptation par l'Italie des conditions évoquées par la *Lega dei Ticinesi* – négociation d'un nouvel accord d'imposition, élimination de la Suisse de la liste noire [9] des paradis fiscaux établie par le ministre italien de l'économie Giulio Tremonti.

Cette décision pénalise [10] lourdemen les 340 communes des trois provinces italiennes concernées par cette mesure. Or ces communes, qui ont un grand besoin de cet argent, sont en majorité gouvernées par la *Lega Nord*.

Hausse du franc: agir ou attendre

Lucien Erard • 12 août 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18248

Quelques réflexions sur un des moyens que l'on peut envisager en vue de contrer la spéculation monétaire et de rétablir un taux de change supportable pour notre économie

Agir, c'est fixer un cours du franc qui soit supportable pour notre économie – environ 1 franc 30 pour un euro. Il faut pour cela être crédible, ne pas s'arrêter en chemin comme l'a fait la Banque nationale l'année dernière.

Fixer le cours du franc signifie acheter, à ce prix, les devises offertes par ceux qui veulent du franc. Un pays qui veut empêcher sa monnaie de perdre de la valeur doit la racheter. Il ne peut le faire que dans la limite des devises que détient sa banque centrale. Par contre, comme l'a rappelé encore récemment Heiner Flassbeck [11] ancien secrétaire d'Etat allemand aux finances, aujourd'hui directeur à la CNUCED, celui qui veut empêcher sa monnaie de s'apprécier doit la vendre: or il peut le faire sans limites puisque sa monnaie, il peut en créer autant que nécessaire. Est-ce crédible? On a souvent rappelé que la Suisse, aussi importante qu'elle soit sur le plan financier, est bien trop petite pour avoir une réelle influence sur le cours du dollar ou de l'euro. C'est vrai. Mais elle a par contre parfaitement les moyens d'influencer le cours du franc, et c'est de cela qu'il s'agit.

Imaginons que demain la Banque nationale, avec l'appui du Conseil fédéral pour renforcer sa crédibilité, annonce qu'à partir du 1er septembre par exemple, elle rachètera sans limites tous les euros qui lui seront présentés au prix de 1.30. On peut parier que c'est le cours auquel s'échangera notre monnaie dès l'instant de cette annonce. En effet, si quelqu'un acceptait de continuer à payer du franc plus cher, c'est autant qu'il perdrait au moment où cette mesure entrerait en vigueur.

Y a-t-il risque d'inflation comme certains monétaristes le craignent? L'augmentation de la masse monétaire, dans la conjoncture actuelle, n'a guère d'effets sur les prix, le président de la Banque nationale [12] vient de le rappeler.

Y a-t-il une alternative? Exiger une baisse des prix des produits importés ne serait que justice et mettrait un peu de baume sur nos plaies. Mais elle ne résout en rien les problèmes de l'industrie d'exportation, du tourisme, et des autres services dont la survie est en jeu. Elle les accentue même dans tous les secteurs où les produits importés meilleurs marché concurrencent la production helvétique. Baisser les impôts

serait injuste et arbitraire mais pourrait soulager certaines entreprises et aurait au moins l'avantage de creuser les déficits publics et de modifier ainsi notre image de bon élève, à l'origine, au moins en partie, de la spéculation sur le franc.

Et attendre? Aussi agréable qu'il soit aujourd'hui d'être plus riche lorsqu'on achète à l'étranger, lorsqu'on y voyage, ces avantages n'ont qu'un temps et il ne faut pas fermer les yeux sur les nuages qui s'amoncellent. Laisser le marché, les investisseurs à la recherche de sécurité, continuer de fixer le cours du franc c'est attendre que les difficultés économiques, les faillites, les délocalisations, la déflation et le chômage finissent par décourager les spéculateurs et ramener le franc à des cours moins catastrophiques. Cela peut prendre beaucoup de temps car il faudrait, pour faire baisser le franc, que notre économie aille plus mal que celle de nos voisins et principaux partenaires commerciaux. On en mesure le prix: la destruction de secteurs entiers de notre économie, une crise sociale et politique dont il est difficile de prédire les conséquences sur l'avenir de notre pays.

A lire entre les lignes de ce que disent ce lundi Conseil fédéral et Banque nationale, on va se décider à agir sur le cours du franc. Mais aura-t-on cette fois-ci le courage d'aller jusqu'au bout? Saura-t-on être suffisamment crédible pour être cru par le marché? Saura-t-on surtout expliquer à l'opinion publique et au Parlement ce que l'on fait et pourquoi il faut le faire? Le succès est à ce prix.

Dès avant la création de l'euro, on a songé à lier le franc au serpent monétaire qui devait stabiliser les monnaies au sein du Marché commun. Il aurait fallu depuis avoir le courage, soit d'entrer dans l'euro, soit de s'y lier plus formellement. Le moment n'est-il pas venu de s'y résoudre (DP 1882 [13]), de renoncer à ce que d'aucun appelle autonomie de la politique monétaire de notre pays et dont on voit aujourd'hui qu'elle n'existe simplement plus dans ce monde où ce sont les spéculateurs qui font la loi.

Les relations internationales sont-elles compatibles avec la démocratie?

Jean-Daniel Delley • 10 août 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18234

L'internationalisation du droit fait évoluer l'usage et les modalités des droits populaires

Trois initiatives populaires récemment acceptées par le souverain – pour le renvoi des étrangers criminels, contre la construction de minarets et pour l'internement à vie des délinquants sexuels et violents très dangereux – ont mis en évidence la cohabitation potentiellement difficile de la démocratie directe et du droit international.

Dans une libre opinion (*NZZ*, 18 juillet 2011), le politologue Wolf Linder analyse le nouveau contexte dans lequel s'exercent les droits populaires. Pour résoudre les conflits inévitables entre initiatives d'une part et droits fondamentaux et droit international d'autre part, il privilégie les solutions politiques.

Jusqu'en 1977, note Linder, les rôles étaient clairement répartis. La participation directe du corps électoral se limitait aux objets de politique intérieure, alors que la politique extérieure appartenait au domaine réservé du Conseil fédéral et du Parlement. Mais cette distinction est devenue illusoire avec l'internationalisation du droit. Pour que la démocratie directe garde son rôle central dans les institutions helvétiques, il est indispensable d'en élargir l'exercice aux affaires internationales.

Cette adaptation a débuté en 1977, en réaction à une initiative de l'Action nationale.